

HOLDUP sur nos congés !!

Notre direction, totalement décomplexée, a décidé de liquider nos congés. Sous prétexte que le report des CA 2020 sur le premier trimestre 2021 occasionnerait un coût économique important pour l'entreprise, notre direction souhaite que chaque agent de l'ET TGV SE solde tous ses congés avant le 31/12. Jusque là rien de très choquant.

Là où ça le devient plus, c'est la manière de faire. Notre DET et son adjoint RH se vantent d'avoir mis au pli le personnel sédentaire de l'ET TGV SE (ces derniers apprécieront) et souhaitent en faire de même avec les ADC. Après les menaces dans son journal de propagande, de nombreux ADC ont reçu un ou deux courriers leur demandant de poser leurs CA avant le 31/10 sinon ils leurs seraient imposés !!!

Suite à plusieurs interventions des RPX de l'établissement sur toutes les UP, notre DET a jugé utile de leur adresser un mail. Nous constatons avec stupeur que la direction de l'ET interprète et même modifie la réglementation !!!

SUD-RAIL a déposé une demande de concertation immédiate sur le sujet.

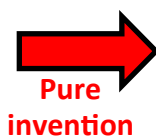
Voici quelques extraits portant sur le désaccord :

les congés qui n'ont pu être donnés avant le 31 octobre, font l'objet d'un programme d'attribution avant le 31 mars de l'exercice suivant, compte tenu, dans toute la mesure possible, des desiderata des agents. Les congés ainsi programmés sont obligatoirement accordés et pris aux dates fixées.

HOLD UP A
L'ET TGV SE



Les ravisseurs se sont réfugiés dans la tour INCITY



Pure
invention

A défaut d'entente, il peut y avoir un programme d'attribution d'absences non concerté afin de respecter le **Chapitre 10 article 2.5 GRH001 : Le congé réglementaire avec solde doit normalement être entièrement pris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année correspondante.**

Nous sommes outrés par la façon de procéder. En effet, certains retours faits par des agents laissent apparaître des débordements suite à des consignes données par les chefs d'UP, qui non seulement mettent en exergue une très mauvaise application de la réglementation **mais créent également certaines tensions mettant en péril la bonne exécution du service** (et après on va nous dire que les événements sécu augmentent). Certains agents se sont vu informer à leur prise de service, et ce en date du 26 octobre, qu'ils devaient poser leur reliquat de congés (pourtant déjà intégralement posé avant le 31 décembre), **le jour même avant le 31 décembre sinon la programmation choisirait et imposerait les dates à la place de l'agent.** En même temps est remis à l'agent un courrier nominatif signé du chef d'UP avec déjà pré rempli le nombre de jours à poser en ayant comme précisions **que c'est obligatoirement à poser avant la fin de l'année, et interdisant de reposer les dates déjà demandées.** En effet, au même instant les agents apprennent que leur reliquat déjà intégralement posé sera refusé **alors qu'il reste deux mois pour satisfaire cette demande.**

Nous constatons comme à chaque fois que la direction souhaite se justifier sur sa lecture de la réglementation, **elle n'utilise qu'une partie de celle-ci**, qu'un alinéa et jamais le texte en entier comme repris réglementairement, mais cette fois-ci elle pousse le bouchon trop loin, **la ficelle est trop grosse.** Non seulement elle n'utilise qu'un alinéa, mais en plus elle invente une règle qui n'existe pas,



à savoir « **A défaut d'entente**, il peut y avoir un programme d'attribution d'absences non-concerté afin de respecter le Chapitre 10 article 2.5 GRH001

Que ce soit dans le GRH00143 ou le GRH001 (statut) il n'est jamais écrit « **A défaut d'entente ...** » et donc cela relève de la **pure invention** et ne peut donc pas, situation exceptionnelle ou pas, être invoqué ni pour limiter la durée de pose du reliquat de congés ni pour **imposer les congés aux agents**.

Nous sommes malheureusement, encore une fois, obligés de constater que la direction ne respecte rien, ni les agents, ni la réglementation en vigueur et **ose parler de confiance, de respect**, et surtout se pose la question de savoir pourquoi les courbes sécurité et événements s'affolent alors même qu'elle est en bonne partie responsable du mal être des agents. **Nous demandons à la direction de revoir rapidement sa copie** et lui demandons de rappeler d'ici la fin du mois à ses responsables d'UP et donc aux agents quelle est la vraie réglementation qui s'applique en termes de reliquat de congés.

Face à ce véritable holdup, SUD-Rail soutiendra toutes les démarches utiles, tous les cheminots ont le droit de disposer de leurs congés quand ils le souhaitent ! Les cheminots ont déjà sacrifié 6 jours d'absences lors du premier confinement pourtant la direction de l'ET TGV SE continue en les imposant quand elle le souhaite ! La fin d'année risque d'être conflictuelle sur l'ET TGV SE !

ETAT SANITAIRE COVID 19 - AXE TGV SUD EST

L'évolution de la circulation du virus au sein de l'entreprise est la même que dans le pays. **Les cas se multiplient de manière importante et de plus en plus rapide.** (+43 % d'agents positifs en une semaine au niveau national).

On dépasse maintenant les chiffres de malades Covid de début avril, qui avait été le pic de la première vague. Au 02/11, il n'y avait plus de cheminot hospitalisé.

La Task-Force pense que les chiffres vont continuer à monter durant au moins 15 jours.

Personnes vulnérables : le décret a été annulé par le conseil d'État. Nous revenons donc à la situation du mois de mai et donc tous les agents qui étaient en situation de vulnérabilité le seront de nouveau. Pour les aidants, une solution peut être trouvée, il faut donc se rapprocher de votre hiérarchie / médecin du travail.



DONNEES CUMULEES DEBUT PANDEMIE A FIN OCTOBRE 2020:

Etablissement	cumul fin aout	Septembre	Octobre	TOTAL
Direction d'axe (siège + COS)	1	2	1	4
ESV TGV LR	7	3	2	12
ESV TGV PACA	4	4	10	18
ESV TGV PSE	9	1	16	26
ESV TGV RA	5	5	31	41
ET TGV SE	8		16	24
TLG	1	4	6	11
TSEE	3	3	10	16
Total Général	38	22	92	152

Retrouvez toutes nos informations sur notre page Facebook : SUD ET TGV SE

Vos RPX SUD-Rail sur l'ET TGV SE :

Xavier SANLAVILLE : 06 16 69 08 26 Sébastien Harel : 06 48 25 82 52

Frederik MALLET : 06 11 15 34 63 Laurent DUFOURNAUD : 06 23 60 24 87

Plan de transport

La période impliquera des allègements du plan de transport sur l'axe TGV Sud-Est, en plusieurs étapes. A partir du 4 novembre, une nouvelle réduction de l'ordre de 15% du trafic est prévue. **De nouveaux allègements seront effectués dans l'objectif d'atteindre un plan de transport de 25%.** A partir du lundi 9 novembre, le plan de transport devrait donc être réduit de 70 à 80% et cette réduction devrait être pérennisée jusqu'au prochain changement de service (mi décembre).

Cela devrait se résumer à terme à :

- Desserte de l'ensemble des relations à l'exception de St Etienne et Vallée du Rhône (et Le Havre)
- Concentration des dessertes de LR sur les gares de Nîmes Centre et Montpellier St Roch
- Circulation des trains dans une amplitude (6h00/22h00) à l'exception du 6200 qui part à 5h15 de Montpellier en attendant un départ retardé à partir du 09/11 pour le mettre dans un horaire équivalent à celui du 6250 (origine Montpellier)

Radiale :

- 5 AR Paris Lyon (6603, 6609, 6617, 6621, 6627, 6604/6690 origine Lyon Part Dieu, 6612, 6618/6694 origine Lyon Part Dieu), 6626, 6630)
- 2 AR Paris Mulhouse (6701, 6709, 6702, 6704)
- 2 AR Paris Grenoble (6911, 6923, 6902, 6920)
- 1 AR Paris Annecy (6937, 6976/7)
- 3 AR Paris Marseille (6103, 6111, 6123, 6106 origine Marseille, 6112, 6128)
- 1 AR Paris Nice (6177 limité Nice/6077, 6174 origine Nice/6074)
- 2 AR Paris Montpellier (6221 limité Montpellier St Roch, 6223, 6200, 9704 origine Montpellier St Roch)
- 1 AR Lyon Nice est (6803, 6850)
- 1 AR Lyon Toulouse (6820/1, 6872/3)
- 1 AR Lyon Nantes (5350/1, 5306/7 terminus Lyon Part Dieu)
- 1 AR Lyon Rennes (5386/7 origine Lyon, 5332/3 terminus Lyon Part Dieu)

International :

- Lyria :
 - 1 AR Zurich (9213, 9230)
 - 0 AR Lausanne
 - 2 AR Genève (9763, 9781, 9764, 9776)
- SVI :
 - 1 AR (9240, 9241)
- Elipsos :
 - 1 AR Paris Barcelone (9702, 9713)
 - 1 AR Barcelone Lyon (9736, 9743)

Autres axes :

- Axe Nord : 1 AR Bruxelles/Lyon (9813, 9866)
- Axe Est : 1 AR Francfort Marseille (9581, 9582)



OUIGO:

Application du S0

- ⇒ 1 A/R Marseille
- ⇒ 1 A/R Montpellier
- ⇒ 1 A/R Lyon

IC : passage en PTA 25% à compter du 5/11 avec évolution possible selon le taux de remplissage observé

Relation TSE : 2 AR quotidiens : **Seuls circulent 4661/0, 4663/2, 4758/9 (et 4762/3).** Tous les trains sont à 9V

Relation Paris – Clermont : 2 AR quotidiens : **Seuls circulent 5955, 5971, 5962 et 5978.** Tous les trains sont US

Le retour des JB :

A compter du 4 Novembre 2020 : **c'est le retour de l'activité partielle et donc des JB.** Les JB seront payées à l'acompte congés comme lors du premier confinement. Concernant les journées de conduite à couvrir, un turn over

va être mis en place sur les UP. **Tant que l'effectif le permet les agents volontaires seront utilisés en priorité afin de préserver les plus sensibles.**

Ceux qui ne seront pas commandés seront en DAD. Nous avons demandé à ce que **chaque agent connaisse son utilisation au moins 48h à l'avance.**

L'établissement **confirme qu'il y aura bien la continuité des compensations financières** suite à la perte des RHR, ainsi que sur l'ICSR sous les mêmes conditions que lors de la première vague COVID. **Par contre pour les mesures financières attendues suite à la baisse de charge pré-crise COVID 2**, nous avons appris qu'il n'y aurait rien suite à la mise en place de mesures pour cette nouvelle crise. **La direction nous informe que s'il n'y avait pas eu de deuxième vague, un geste aurait été fait... Ben voyons...**

Local coupure LYD :

Depuis ce mardi 3 novembre le nouveau local de coupure est ouvert.

La CSSCT de l'axe TGV SE a visité celui-ci mais beaucoup de questions sont encore sans réponse notamment :

- le nombre de personnes admises en tant normal et en tant de COVID19 ?
- qui y a accès ?
- le local télé semble petit, et les toilettes mal conçues.

Seul réponse l'accès se fera avec le Pass carmillon.

La direction se retranche derrière l'attente du compte rendu de la CSSCT pour apporter ses réponses.

Mais en attendant les ADC vont être en K dans ce local et peut-être en trop grand nombre alors que l'on est en urgence sanitaire.

Encore une belle preuve que nos dirigeants s'occupent de notre bien-être.

Coupure et RHR à ORFEA :

RHR : les RHR sont maintenus avec les mêmes conditions qu'actuellement à l'exception près que les repas et petit-déjeuner sur Orfea sont à prendre dans les chambres. (salle de pause ouverte, cuisine accessible,...). Pour les coupures il est nécessaire que les UP réservent une chambre. SUD-Rail a posé une DCI nationale sur le sujet car les agents vont se retrouver encore plus isolés.

Remise en cause des écoles TGV 2021.

Sous prétexte de la baisse de charge liée à la pandémie, l'ET TGV SE envisage de décaler voir annuler les écoles TGV prévues pour Lyon, Paris et Marseille.

Pour SUD-RAIL cela n'est pas possible, nous exigeons que la direction maintienne ses engagements liés aux différents parcours pro.

COMAN JARDIN

Nous sommes à nouveau fermement intervenus pour que ce poste soit requalifié à C, **la demande commence sérieusement à dater**. La direction nous informe qu'elle pousse dans le même sens mais qu'elle attend le retour de la région. Il est certain que si nous attendions de requalifier à la hausse un poste de cadre, **cela serait fait depuis bien longtemps...**



Face à toutes ces attaques SUD-Rail met à la disposition des cheminots de l'ET TGV SE un préavis de grève concernant l'ensemble des agents de l'ET TGV Sud Est et les agents susceptibles de les remplacer.

Ce préavis couvre la période du 09 septembre 2020 à 00h01 jusqu'au 02 janvier 2021 à 23H59

